

REVUE DES DROITS ET LIBERTÉS FONDAMENTAUX (RDLF)



© site de la revue

Titre

Revue des droits et libertés fondamentaux (RDLF)

Auteur(s)

Directeurs de publication :

Xavier Dupré de Boulois

Sébastien Milleville

Romain Tinière

Date

1ère publication : 2011

Éditeur(s)

- de 2011 à 2015 : Centre de recherches juridiques de Grenoble (CRJ)

- à partir de 2015 la revue est financée sur les fonds propres de ses directeurs de publication

Support

Revue en ligne

Type de document

Revue

Périodicité

Parution continue

Source du droit

Doctrine
Jurisprudence
Législation

Domaines du droit

Libertés publiques
Droits de l'Homme
Droit des étrangers
Droit administratif
Droit constitutionnel
Droit international et européen
Droit de la famille
Finances publiques - Droit fiscal
Droit social et du travail
Droit pénal et criminologie
Droit procédural international

Contenu

La revue des droits et libertés fondamentaux (RDLF) propose des analyses et des réflexions sur l'application et l'influence des droits et des libertés fondamentaux dans différentes disciplines juridiques donc au sein du système juridique en général. Elle propose également des études sur l'évolution et la protection de ces droits dans un monde en pleine transformation.

En plus des contenus textuels, la revue donne accès à des supports audios et vidéos (webinaires, colloques, tables rondes...) qui contribuent à la réflexion sur ces mêmes thématiques.

Type de classement

Méthodique :

La revue s'organise autour de différentes rubriques :

A la une : focus sur les dernières publications dans la revue

Agenda : annonces d'événements scientifiques en lien avec les droits et libertés fondamentaux

Thèses : sélection de thèses de doctorat sur les droits et libertés fondamentaux soutenues dans différentes disciplines juridiques, présentations rédigées par leurs auteurs

Dossiers : espace consacré à des colloques (présentations, programmes et contributions)

Vidéos : sélection de vidéos sur le thème des droits et libertés fondamentaux

Chroniques : articles, commentaires de jurisprudence, billets d'humeur et recommandations de lecture classés par grandes disciplines juridiques

Contribuer : espace proposant un formulaire de candidature pour publier au sein de la revue

Clefs d'utilisation

A partir de la page d'accueil il est possible d'utiliser le menu de navigation. Le champ "rechercher" permet d'effectuer une recherche simple dans toutes les rubriques de la revue.

[A PROPOS](#) [AGENDA](#) [THÈSES](#) [DOSSIERS](#) [VIDÉOS](#) [PODCASTS](#) [TROUVER UNE CHRONIQUE](#)

Pour trouver une chronique, une fenêtre multicritère permet d'effectuer une recherche ciblée :

SSIEPS VIDÉOS PODCASTS TROUVER UNE CHRONIQUE RECHERCHER

TROUVER UNE CHRONIQUE

Type de chroniques :

Catégorie :

Mot-cléf :

Auteur :

Année :

Référence :

A partir de la page d'accueil un accès direct aux rubriques est également proposé, notamment :

■ A LA UNE :

A LA UNE

À LA RECHERCHE DU « PLEIN DROIT » EN DROIT DES ÉTRANGERS
PAR SERGE SLAMA



DOSSIER

3-4 avril 2025
Nice, Faculté de droit
et science politique
Amphithéâtre 202



Par Serge Slama, Professeur de droit public, UGA, CRJ Selon le dictionnaire Le Robert, « de plein droit », signifie, dans un premier sens, « sans qu'il soit nécessaire de manifester de volonté, d'accomplir de formalité. Cette somme lui revient de plein droit ». Dans le même sens, pour le dictionnaire de l'Académie française (t.1, 1835), « de droit, de plein droit » signifie « sans...

■ AGENDA :

Université Paris Nanterre
salle des Conférences (B3L Formation Continue)
09:00 - 17:30

- 09:00 : Accueil des participants et ouverture du colloque
- 09:30-09:50 : Ouverture
Danièle Leclercq, professeure émérite, Université Paris Nanterre
- Panel 1 : Protéger les associations : le rôle des juges (sous la présidence de Stéphanie Hermette-Vioche)
- 09:00-10:00 : Quelles libertés pour les associations devant le Conseil constitutionnel ?
Patricia Riqui, maître de conférences, Université Paris Nanterre
- 10:10-10:30 : La liberté d'association vue du Conseil d'Etat
Jeanne de Gontaut, maîtresse de conférences, Université Paris Nanterre
- 10:30-11h : Pause
- Panel 2 : Dissoudre, Interdire (sous la présidence de Nathalie Teliu, présidente de la Ligue des droits de l'Homme)

[COLLOQUE] LES LIBERTÉS ASSOCIATIVES

13 janvier 2026

Lieu :Nanterre

Uzes V. EMica
Souveraineté dans les frontières & ordonnancement des migrations.
Entre usages et éthique

SÉMINAIRE 2025/2026

SOVERAINÉTÉ DANS LES FRONTIÈRES ET ORDONNANCEMENT DES MIGRATIONS.

PROJET MOEBIUS - SÉMINAIRE 2025/2026

14 Novembre 2025

Lieu :En ligne



[APPEL À COMMUNICATION] SCIENCE DU DROIT ET
DROITS FONDAMENTAUX

14-15 octobre 2026

Lieu :Lyon

■ CHRONIQUES : (accès par thème)



■ THÈSES

THÈSES

LE DROIT FONDAMENTAL D'ACCÈS À L'EAU POTABLE EN DROIT COMPARÉ : RÉFLEXIONS SUR L'INTERDÉPENDANCE ENTRE CONCEPT ET CONTEXTE

Par Clémentine-Eleni Nikolaidis-Lefrançois

LE JUGE ET LE LÉGISLATEUR DE L'UNION EUROPÉENNE. ANALYSE D'UNE PROTECTION COLLABORATIVE DES DROITS FONDAMENTAUX

Par Yann Lorans

■ DOSSIERS :

DOSSIERS

LA DISCRÉTIONNARITÉ EN DROIT DES ÉTRANGERS - RÈGLES, ACTEURS, INSTITUTIONS

Par

LE DROIT DES LIBERTÉS EN QUESTION(S) - 4

Par

Veille

Pour constituer une veille sur les nouvelles parutions dans la RDLF, il est possible de s'abonner au flux RSS de la revue ou de la suivre via [Facebook](#) ou [LinkedIn](#).

Notes

Cette revue est suivie par [Mir@bel](#).

Liens

<https://revuedlf.com/>

Fiche réalisée par : Aneta PAIRIS (BAPSO Grenoble Alpes), le 04/09/2025

Mise à jour le 07/04/2026

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative](#)



[Commons](#)

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).